

PANNEAU ESPACE FUMEUR Référence : 05994

RESUME

Le panneau espace fumeur est obligatoire dans les zones aménagées pour les fumeurs. Il répond à l'article R. 3511-6 du code de la santé publique, obligeant une signalétique près de ces emplacements.

Une zone fumeur peut être simplement un espace prévu à cet effet ou un abri fumeur.

Découvrez la [gamme d'équipement pour espace fumeur](#).

C'est un panneau d'obligation rectangulaire avec une typographie "espace fumeurs" et un logo "cigarette" dans un cercle bleu.

Disponible en 4 dimensions. Nous proposons un panneau en PVC 1 mm avec et sans adhésif au dos ou en vinyl adhésif aussi appelé autocollant.

Les modèles PVC sont rigides alors que le modèle autocollant est en PVC souple.

Les points forts :

- Fabrication française
- Durable dans le temps
- Grande qualité
- Vendue et expédiée à l'unité

DECLINAISONS

Dimension	Matière
150 x 60 mm	Panneau PVC
225 x 90 mm	Panneau PVC
300 x 120 mm	Panneau PVC
480 x 190 mm	Panneau PVC
150 x 60 mm	Panneau PVC avec adhésif

225 x 90 mm	Panneau PVC avec adhésif
300 x 120 mm	Panneau PVC avec adhésif
480 x 190 mm	Panneau PVC avec adhésif
150 x 60 mm	Autocollant
225 x 90 mm	Autocollant
300 x 120 mm	Autocollant
480 x 190 mm	Autocollant

DESCRIPTION

Description du panneau espace fumeur

Le panneau espace fumeur est à placer près d'un emplacement aménagé pour accueillir les fumeurs. Pour aménager un espace fumeur extérieur dans une entreprise ou un lieu public, il est recommandé de placer un [cendrier poubelle en acier](#), un [abri fumeur économique](#).

Il est obligatoire de signaler la présence d'une zone fumeur à l'aide d'une signalétique adaptée comme notre panneau fumeur ou notre [panneau zone fumeur avec message de prévention](#) (modèle réglementaire). Cette obligation provient de l'article R. 3511-6 du code de la santé publique afin de protéger les non-fumeurs et faciliter l'accessibilité à cet aménagement pour les fumeurs.

La différence entre PVC et Vinyl adhésif :

- Les modèles en PVC sont rigides. Ils sont résistants aux chocs et aux rayures. Le PVC 1 mm d'épaisseur résiste à une température de surface comprise entre - 15°C et + 45°C et une variation de 60°C. Très bonne tenue aux UV.
- Le vinyl adhésif (autocollant) est souple, au dos un adhésif acrylique est présent permettant de coller le produit de façon permanente à l'intérieur comme à l'extérieur. Il résiste très bien aux variations de températures (- 20°C à + 70°C) ainsi qu'aux perturbations météorologiques.

Les deux ont une bonne résistance aux solvants organiques et aux agents chimiques.

Nous proposons quatre dimensions (en mm) pour le panneau espace fumeur :

- 150 x 60 mm
- 225 x 90 mm
- 300 x 120 mm
- 480 x 190 mm

Caractéristiques du panneau obligation espace fumeur

Matière du panneau :

- Vinyl adhésif
- PVC rigide à visser ou à coller (colle et vis non fournies)
- PVC rigide avec adhésif au dos

Nous vous recommandons de placer le panneau sur une surface lisse, nettoyée et sèche. Pour le vinyl autocollant, il est conseillé de le poser avec une température d'application de + 5°C.

Résistance à la température :

- Autocollant : - 20°C à + 70°C
- PVC : - 15°C à + 45°C

Le panneau n'est pas inflammable (résistance au feu M1).

Retrouvez également notre [signalétique interdiction de fumer](#).